

# INDEX EGALITÉ FEMMES / HOMMES 2024

Détail par entité juridique

Depuis le 1er mars 2020, Bechtle publie les index de l'égalité Femmes / Hommes des filiales françaises.

Cet index est le résultat de 4 indicateurs rendus obligatoires dans le cadre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

BARÈME .....	100
BECHTLE Comsoft SAS.....	94

Le détail de nos résultats sur les différents indicateurs comme suit :

- Indicateur d'écart de rémunération : 35/40
- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles: 35/35
- Indicateur retour de congé maternité : Incalculable
- Indicateur sur le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10